THE NEW ORLEANS DAILY BEE,

G. F. WEISSE & CO., Publishers,

Office, No. 72 Chartres Street.

TERMS OF THE BEE:

Rates of Subscription—Daily, per annum, $16; half-yearly, $8; quarterly, [illegible]

Price of the Paper—Single copies [illegible]

The Semi-Weekly is published [illegible] subscription, [illegible] advance.

Rates of Advertising [illegible]

[illegible]ON.

[illegible]EMBAUME

[illegible] page de M. de Vendôme,

PAR

PAUL FÉVAL.

XIX

LE PAIN SAINT-ANTOINE.

(Suite.)

Il éteignit le cierge et amarina sa seconde proie. Le cœur du « gentilhomme » battait encore, mais si faiblement!

Don Ramon, remontant la Seine, entendit vers la hauteur du Cours-la-Reine, qu'on était en train de planter, des cavaliers galopant sur l'une et l'autre rive, et criant l'annonce d'une récompense à qui retrouverait le « gentilhomme » mort ou vivant.

Notre racoleur se tint coi et continua sa route. Désormais, Dieu merci, il n'était pas embarrassé du débit de sa pêche.

Au moment même où il atterrissait sous le pont neuf, il put ouïr qu'on frappait à coups redoublés à la porte de sa maison.

—Holà! Don Ramon! criait-on, ouvrez! n'êtes-vous point encore revenu?

Don Ramon garda le silence. C'était un homme prudent. Les événements prenaient autour de lui une tournure mystérieuse et il flairait une riche aubaine.

—Ne nous pressons pas, se disait-il, et marchandons.

Des pas sonnèrent sur la rive droite; ils allaient vers le Louvre, et se perdirent bientôt dans l'éloignement.

Saisissant l'occasion, don Ramon chargea le gentilhomme sur ses épaules, et put s'introduire chez lui sans encombre. Dans le trajet, le gentilhomme poussa encore un grand soupir. Il avait la vie dure.

Don Ramon le coucha sur son propre lit et s'en alla chercher le pauvre diable, qu'il apporta avec le pain et le bout de cierge.

Comme il arrivait au seuil de sa maison, une main posa sur son épaule.

—Compère, lui dit la voix qui tout à l'heure l'appelait par son nom, pendant qu'on frappait à sa porte, je te paye ton fardeau cent écus.

—Tope! fit le racoleur ébloui. Marché conclu.

—Entrons! reprit la voix.

Ils entrèrent.

La voix appartenait à ce doux Renaud de Saint-Venant qui, en accomplissant un si triste office, n'avait point perdu son agréable sourire.

Don Ramon posa sa charge sur la table et alluma le cierge qu'il mit dans son vieux chandelier de plomb. Aussitôt que la figure du mort s'éclaira, Saint-Venant poussa un cri de désappointement et dit:

—De par tous les diables, ce n'est pas lui!

Don Ramon fit un saut pour se placer entre lui et la porte. En même temps, il mit la main à son couteau, grondant:

—Mon compère, ce qui est dit est dit: vous me devez cent écus.

Saint-Venant répliqua:

—Tu auras les cent écus...... Mais l'autre? N'as-tu point retrouvé l'autre?

—Non, répartit le racoleur sans hésiter. Il n'y avait qu'un pain Saint-Antoine, je n'ai repêché qu'un noyé.

Ces hommes mentent pour mentir. Peut-être aussi don Ramon avait-il quelque idée de pousser son client inconnu à faire monter l'enchère.

Renaud restait pensif et regardait attentivement le mort, étendu sur la table, le front baigné dans ses cheveux blonds ruisselants.

C'était bien la couleur des cheveux de maître Pol, et quoi qu'il n'y eût aucune ressemblance quelconque entre cette figure vulgaire et la charmante physionomie de l'ancien page de M. de Vendôme, sa taille, l'âge, l'habitude du corps présentaient des analogies assez frappantes.

Renaud se rapprocha de la table

—Tu es une moitié de chirurgien, toi, compère, prononça-t-il à voix basse. Tu vas souvent rue du Fouarre?

—Oui, répondit Ramon avec un gros rire, comme les bouchers vont au marché.

—Veux-tu doubler tes cent écus?

—Celui-ci, grommela Ramon qui hocha la tête, n'a plus besoin de médecin.

—Veux-tu doubler tes cent écus? répéta Saint-Venant.

—Que faut-il faire pour cela?

—Il faut, dit Renaud dont la voix tremblait, rendre ce malheureux méconnaissable au point de tromper l'œil même de sa mère!

—Dans quel but? demanda Ramon, dont la curiosité s'éveillait.

—Tu auras trois cents écus, fit Renaud au lieu de répondre.

Le racoleur brandit son coutelas, qui s'abattit jusqu'à toucher presque le visage du mort, mais il s'arrêta avant de frapper, pour deux motifs, dont l'un au moins pouvait plaider en sa faveur. Il voulut se bien assurer que le noyé ne donnait plus aucun signe de vie.

L'autre motif fut un mot de Renaud qui dit vivement:

—Pas comme cela! Il ne faut pas qu'on puisse croire qu'il a été assassiné.

Ramon, qui avait achevé son examen, l'interrogeait du regard. Renaud ajouta, cherchant péniblement ses paroles:

—Tu comprends, mon camarade. La rivière est basse. Quand on se jette du haut d'un pont, le visage peut rencontrer les pierres de la culée.

Ramon rengaîna son couteau et ses yeux firent le tour de la chambre.

—Je comprends qu'on ne doit pas couper, murmura-t-il; mais écraser. Vous pouvez bien mettre quatre cents écus.

La paupière de Renaud se baissa et fit un signe de tête affirmatif. Quand il releva les yeux, il vit une horrible chose. Ramon avait trouvé l'objet qu'il cherchait: une énorme bûche, un pieu de son écorce. Un seul coup avait fait l'affaire, un coup lancé de biais et en glissant. Le noyé n'avait plus de visage.

Ramon tendit la main. Saint-Venant y mit cent vingt pistoles.

—Maintenant, dit-il en dépouillant vivement son pourpoint et ses chausses, il faut faire sa toilette.

—Oh! oh! ricanna le racoleur, je commence à comprendre! C'est donc toute une histoire! Vous en avez gros sur la conscience, mon maître, à ce qu'il paraît, et vous voulez vous faire passer pour mort?

[illegible] se trompait, en croyant qu'il commençait à comprendre. On se souvient que Renaud de Saint-Venant, avant de se glisser dans l'alcôve où il comptait prendre au piége madame Eliane, avait revêtu les habits que Guezevern portait en quittant le château de Vendôme.

Ces petites ruses ne réussissent pas toujours. Ces chausses et ce pourpoint de couleur commune n'avaient été ni reconnus ni même remarqués par madame Eliane.

Désormais, Saint-Venant voulait les employer à un autre usage, et cette fois il était bien sûr que madame Eliane les remarquerait et les reconnaîtrait.

Quand le mort fut habillé, Ramon demanda ironiquement:

—Mon maître, vous faut-il un porteur?

—Je serai le porteur, repondit Saint-Venant qui s'enveloppait dans son manteau. Chargez-le sur mes épaules.

Il était fort, malgré sa frêle apparence, et ne fléchit point sous le fardeau.

—Mon camarade, dit-il en jetant quelques pièces d'or sur la table, voici qui est par-dessus le marché. Ecoute-moi bien: je te défends de me suivre, et tu vas refermer ta porte à la barre derrière moi. Si tu gardes bouche close, au jour de l'an qui vient tu recevras une bonne étrenne. Si tu parles avant ce temps-là, tu auras de mes nouvelles!

Il sortit. Ramon assujettit en grondant la barre de sa porte.

Après avoir serré son argent, il gagna la chambre où Guezevern, toujours privé de sentiment, était couché sur son lit.

—A ton tour, l'ami! dit-il en débouchant un flacon de brandevin pour lui en frotter les tempes. Un beau cavalier, sur ma foi!... Peut-être que ce coquin à la parole mielleuse me l'aurait acheté plus cher que l'autre.

Tout en parlant, il aquelevait la tête de maître Pol et lui tamponnait énergiquement les narines avec une éponge imbibée d'alcool, à peu près comme on bouchonne un cheval, mais ce fut sans résultat aucun.

—Est-ce que je serais réduit à te porter rue du Fouarre, toi? murmura-t-il. Allons, mon mignon, réveille-toi! Tu auras à choisir entre les coups de bâton du roi Christian de Danemark et la schlague de l'empereur Ferdinand. Et qui sait si tu ne deviendras pas feld-maréchal sur tes vieux jours!

Renaud de Saint-Venant, pendant cela, se dirigeait vers sa maison, où il put rentrer grâce à l'heure avancée, sans avoir été vu par personne. Il se vêtit à la hâte, étendit un drap sur le cadavre dont il avait préalablement coupé les cheveux à la taille de ceux de maître Pol et mouillé les habits, puis il se rendit à l'hôtellerie ou madame Eliane avait choisi sa retraite.

Minuit avait sonné depuis longtemps. Madame Eliane était seule, assise sur le pied de son lit. Ses deux mains pendaient le long de ses flancs. Sa joue avait la pâleur du marbre.

—Eh bien? demanda-t-elle d'un accent froid et bref.

Renaud de Saint-Venant lui raconta à sa manière ce qui venait de se passer.

Elle écouta jusqu'au bout sans l'interrompre. Quand il eut achevé, elle se signa et récita d'une voix qui semblait n'être point la sienne, les versets latins du *de profundis*.

Après quoi elle croisa ses mains sur ses genoux, et regarda le vide en disant:

—Il n'y a donc plus d'espoir!

Pour ceux qui ont le don d'épeler le cœur humain, ce mystérieux livre, il n'y aurait point eu de doute: cette douleur était immense et profonde; elle devait durer toujours.

De madame Eliane il ne restait qu'une belle et glaciale statue dont les yeux ne sauraient jamais plus sourire et dont le cœur était changé en pierre.

Elle était morte, écrasée par un coup de massue.

Mais Renaud de Saint-Venant ne pouvait juger ainsi. Voyant ces yeux sans larmes et cette apparente froideur, il se disait déjà:

—Nous ne serons pas une veuve inconsolable!

Et par le fait, en présence de l'audacieuse comédie jouée, ce soir même, par madame Eliane, dans la chambre à coucher de M. de Vendôme, bien des gens meilleurs que Renaud auraient pu penser comme Renaud.

La femme qui, dès la première heure de son deuil, trouve la présence d'esprit nécessaire pour combiner un plan difficile et la force de jouer un rôle hardi ne promet pas pour l'avenir l'entêtement des regrets incurables.

Le plan d'Eliane, aux yeux de Renaud, était d'une simplicité presque grossière. Soit qu'elle fut réellement la fille du vieux comte de Pardaillan, soit qu'elle eût inventé la une fable effrontée, il est certain que l'héritage ne pouvait lui venir par cette voie. Elle tenait ses droits légaux uniquement du chef de son mari, et son mari seul, son mari vivant lors de la signature des actes de donation, pouvait transmettre à son fils les immenses domaines et le titre de comte.

Elle avait ressuscité tout uniment son mari pour les besoins de sa cause, quitte à déclarer sa mort en temps et lieu.

Le plan personnel de Renaud était encore plus simple, s'il est possible. Ce n'était point par sympathie, bien loin de là, qu'on l'avait choisi pour confident ou pour complice. Les circonstances avaient forcé la main d'Eliane, qui avait pris bravement l'instrument qu'elle eût voulu briser.

Il fallait prolonger, il fallait rendre fatal le besoin qu'Eliane avait de cet instrument détesté.

Il fallait être pour elle, dans toute la force du terme, l'homme nécessaire.

Pour cela, il était indispensable de faire d'abord la situation très nette et d'en avoir le secret. Le moindre doute sur la réalité du décès de maître Pol devait modifier du tout au tout la conduite de sa veuve. Voilà pourquoi Renaud avait payé un cadavre mutilé au prix de quatre cents écus.

Madame Eliane lui avait dit:

—Je vous achète.

Renaud pensait déjà:

—Elle ne s'attend pas au prix que je lui demanderai!

Il y eut entre eux un long silence, et ce fut la jeune femme qui le rompit.

—Je veux le voir, murmura-t-elle.

Renaud sentit le danger d'une objection, si plausible qu'elle fût. En jouant son va-tout, de reste, il risquait tout au plus d'être accusé d'une erreur.

—Je suis prêt à vous conduire, madame la comtesse, répliqua-t-il, quoique ce soit un lamentable spectacle.

[illegible]trent. L'aube commençait à poindre [illegible] rues solitaires. Quand Renaud souleva [illegible] qui recouvrait le corps, la chambre était [illegible] vaguement éclairée par les premiers rayons du matin.

Un cri s'étouffa dans la poitrine d'Eliane, un cri d'indicible horreur.

Elle avait deviné le visage absent entre ces beaux cheveux blonds qu'elle avait tant aimés, et les vêtements qu'elle ne pouvait méconnaître.

Elle rejeta elle-même le drap et se mit à prier silencieusement.

—Irai-je quérir un prêtre? demanda Saint-Venant.

Eliane fut longtemps avant de répondre.

—Monsieur le comte de Pardaillan, mon mari n'est pas mort, dit-elle enfin. Tant que je vivrai il sera près de moi.

Ce jour-là même, Mathieu Barnabi, droguer de la reine-mère, fut chargé de pratiquer l'embaumement.

Quinze jours après, le comte et la comtesse de Pardaillan faisaient leur entrée solennelle dans de beau château du Rouergue qui avait empli jadis de rêves dorés la jeune imagination de maître Pol. Chaque famille possède ainsi sa huitième merveille du monde, et qui d'entre nous, aux jours de son enfance, n'a écouté l'œil élargi, le cœur ému, la féerique description de quelque château en Espagne: regrets amers du passé ou joyeuses ambitions de l'avenir!

Quand on parlait des magnificences de Pardaillan, là-bas, dans le pauvre évêché de Quimper sous le manteau de la cheminée, au vieux manoir de Guezevern, il semblait que ce fût le paradis terrestre. Il y avait alors quatre jeunes gens, robustes et bien capables d'attendre longtemps la succession du vieux comte.

Maintenant les quatre jeunes gens étaient morts, et le dernier d'entre eux avait quitté volontairement la vie, sans se douter de la grande fortune qui lui tombait du ciel.

Il s'était tué, parce qu'il se croyait pauvre, il s'était tué pour cent cinq mille livres tournois, à l'heure même où sa femme bien aimée lui apportait des millions.

Il n'y avait au monde que deux personnes à connaître la fin malheureuse et prématurée de maître Pol.

Par une nuit sombre, les domestiques du château de Pardaillan furent éveillés. Leurs nouveaux maîtres arrivaient sans avoir été annoncés. Tous les officiers et serviteurs de la maison se rangèrent en haie dans la cour d'honneur, mais ils ne purent saluer que madame la comtesse.

Le comte, soutenu par deux écuyers inconnus, enveloppé dans un vaste manteau, sous lequel il tremblait la fièvre, et le visage caché derrière les bords rabattus d'un large feutre, gagna tout de suite sa chambre à coucher par les petits escaliers.

La comtesse reçut avec bonté les félicitations de ses vassaux, mais ne leur fit que de laconiques réponses.

Chacun put remarquer l'abattement qui était sur ses traits et son air de profonde tristesse.

—Mes amis, dit-elle, vous avez un bon seigneur, mais il n'y aura point ici de réjouissances. M. le comte de Pardaillan, mon époux, est en proie à une terrible et funeste maladie.

—Quelle maladie? se demandèrent les gens du château quand elle eût monté le grand escalier pour rejoindre son mari.

Il devait se passer du temps avant qu'aucun d'eux pût répondre à cette question.

L'enfant blond, le hardi chérubin que nous vîmes naguère à l'intendance de Vendôme, avait été livré aux femmes qui devaient prendre soin de lui, fut interrogé adroitement, car une ardente curiosité couvait déjà dans la maison.

Il répliqua seulement:

—Monsieur mon père est bien malade.

—Les officiers attachés spécialement à la personne du comte s'étant présentés pour accomplir leurs devoirs furent éloignés dès ce premier soir par la comtesse elle-même, qui dit:

A continuer.

Loterie DE L'ETAT DU KENTUCKY.

HENRY WOOD & CO., directeurs.

GROS LOT......$100,000.

LOTERIE DE L'ÉTAT DU KENTUCKY.

Classe F.—Pour être tirée à COVINGTON, KY.

MARDI, 31 JUILLET 1866.

Seulement 30,000 numéros......695 lots.

PLAN.

1 lot de......$100,000	est......	$100,000
1 lot de......50,000	est......	50,000
1 lot de......25,000	est......	25,000
1 lot de......10,000	est......	10,000
1 lot de......5,000	est......	5,000
1 lot de......2,850	est......	2,850
30 lots de......1,000	sont......	30,000
50 lots de......500	sont......	25,000
125 lots de......400	sont......	50,000
160 lots de......200	sont......	32,000

—Approximations:—

9 lots d'approximation, de $100 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $100,000 sont...... $9,000

9 lots d'approximation, de $500 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $50,000 sont...... 5,400

9 lots d'approximation, de $500 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $25,000 sont...... 1,500

9 lots d'approximation, de $300 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $10,000 sont...... 2,700

9 lots d'approximation, de $250 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,000 sont...... 2,250

9 lots d'approximation, de $200 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $2,850 sont...... 1,800

270 lots d'approximation, de $100 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant les lots de $1000 sont...... 27,000

695 lots s'élevant à...... $382,000

Billet entier $24, demi-billet $12, quart de billet $6, huitième de billet $3. Seizième 1 50

Les billets sont envoyés sur le montant est payé par CHAS T. HOWARD, marchand ayant licence, No 10, rue du Camp ou à la boîte No 692 du bureau de poste de la Nlle-Orléans

---

N. FIDEL,

133.....RUE DE CHARTRES.....133

ENTRE

LES RUES ST-LOUIS et TOULOUSE.

Aux consommateurs de tabac.

M. N. FIDEL a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il a ouvert le SAMEDI, 30 JUIN, rue de Chartres, 133, au-dessous de [illegible], l'ouverture d'un grand MAGASIN DE TABAC

[illegible] articles de tabacs à fumer et à priser, et [illegible]

Pipes écume de mer,
Pipes Gambier en terre,
Pipes en racine de bruyère,
Blagues,
Porte-cigares,
Porte cigarettes,
Agates,
Pierres à feu,
Mèches,

enfin tout ce qui concerne cette partie.

M. N. FIDEL, qui a acquis une grande expérience en cette matière, s'occupera spécialement de la préparation des tabacs à fumer et à priser, et les correspondances qu'il a établies lui permettent de livrer ses articles aux plus bas prix du marché. Il veillera avec la plus grande attention à ce que toutes les commandes soient soigneusement emballées et promptement expédiées, et il sollicite respectueusement une part du patronage public.

30 juin

DROGUES, MEDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS

ET MARCHANDS EN GROS, DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE

Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de et bas, grandeurs et qualités

1er nov

Bitters Hongrois de Lukach, ET SCHNAPPS AROMATIQUE DE SCHIEDAM.

SUPERIEURS à toutes les autres qualités et à tout ce qu'on a vu au Nord comme au Sud. Le monde commercial comprend enfin qu'un nom de fantaisie ou les ruses des exploiteurs ne suffisent pas pour faire accepter un article ordinaire. On ne regarde plus le brillant flacon, mais le contenu. Recommissant du patronage qui m'a été accordé, je tacherai de la justifier de plus en plus. Les ordres seront remplis promptement au dépôt principal.

13 avril—... 83 rue Commune

HOTEL DE GARÇONS—BAIE St-LOUIS

Tenu par J. H. KREBS.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public de la Nouvelle-Orléans qu'il a ouvert à la Baie St-Louis une Garçonnière ou il est prêt à recevoir tous ceux qui voudront honorer de leur patronage. L'Hôtel est situé en face du Louisiana Wharf et possède tous les accommodements désirables, à un prix modéré.

16mai—J. H. KREBS.

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans,

Rue Gravier, No. 132, entre les rues Camp et St-Charles.

Nlle-Orléans, 3 juillet 1866.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivières et de transport par terre, aux conditions les plus favorables.

EDWARD RIGNEY, Président;
WM. P. KELLOGG, Vice-Président;
H. P. JANVIER, Secrétaire

juillet—1an

P. J. PAVY, ALFRED PAVY.

P. J. PAVY & Cie.

FACTEURS DE COTON ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.

4 fév—6m No 8 rue ROYALE

GEO. H. DUNBAR,

LIQUORISTE, FABRICANT DE LIQUEURS,

8........RUE ST-LOUIS..........8

Nlle-Orléans.

ANISETTE....CURAÇAO....MARASQUIN

—Et—

Liqueurs françaises de tous genres.

16nov

Maladies secrètes.

Médicaments spéciaux pour la guérison des maladies secrètes.

EAU ET SIROP DÉPURATIF.

Les personnes ayant un vice, une âcreté dans le sang, une maladie de peau, des boutons, dartres, glandes, ulcères, taches, démangeaisons, provenant soit d'hérédité, soit des suites de maladies secrètes, obtiendront une guérison rapide en faisant usage de ces deux médicaments.

Injection et Liqueur végétale,

guérissant en quelques jours la gonorrhée et écoulements de toutes natures, quelqu'anciens qu'ils soient, sans crainte aucune des rétrécissements du canal.

Elixir anti-diarrhéique,

Remède efficace contre la diarrhée et la dysenterie.

Sirop pectoral

contre les rhumes, toux, catarrhes, coqueluche, enrouements. Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée.

A vendre par R. BATTIER, pharmacien, 30 juin—6m encoignure Dauphine et St-Pierre.

Dr. SABOURIN,

196, DOUANE,

ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE.

Seule ligne directe pour la France.

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides batiments partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

PEREIRE	Duchesne	28 juillet.
VILLE DE PARIS	Surmont	11 août.
EUROPE	Lemarié	25 août.
NAPOLEON III	Borande	8 sept.

Prix du passage en or.

Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Les bagages seront visités par la Douane à leur entrée à Paris seulement.

Steamers extra, alternant avec les paquebots-poste, qui partiront pour le Havre direct:

VERA-CRUZ......capitaine Bellard......samedi 4 août
TAMPICO......capitaine Gilbert-Pierre......samedi 18 août
FLORIDE......capitaine......samedi 15 sept.

PRIX DU PASSAGE, EN OR:

Première cabine, y compris le vin......$80
Entrepont, avec une table excellente......$40

Soins médicaux, gratuits.

Pour plus de détails, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 58 Broadway.

A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 36 Carondelet.
A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hotel;
Au Havre, chez William Iselin & Cie.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir ici leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New York, en s'adressant à M. V. Perrilliat No 33, Carondelet.

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

Steamers de la malle des Etats-Unis.—Ligne Morgan.

Départ, JEUDI, 26 juillet, à 8 heures du matin.

Passage pour Galveston......$21
" " Pour Indianola......30

Le fret pour Galveston, Indianola et Lavaca, aux meilleurs taux et aussi bas prix qu'aucun autre steamer partant en même temps.

Le steamer W. M. G. HEWES, à basse pression et à aubes, commandant D. S. Austin, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à I. C. HARRIS, agent, au coin des rues Camp et Commune

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent. L'huile de charbon n'est reçue à bord que quand elle est dans des contenants en ferblanc.

UN STEAMER de cette ligne partira tous les trois jours pour les susdits ports.

N. B.—Le fret pour Indianola et Lavaca sera livré par des bateaux d'allège, aux frais et risques des consignataires. 22 juillet

---

POUR MOBILE,

La Baie St-Louis, Passe Christian et Mississippi City.

—Steamer tous les jours—

LIGNE MORGAN—STEAMERS DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.

Départ, MERCREDI, 25 juillet, à l'arrivée du convoi de MIDI du chemin de fer Pontchartrain.

Le beau steamer neuf LOUISE, en fer, à aubes et à basse pression, JAS. HOPKINS, commandant, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis.

Le fret est pris à une grande réduction et les traites sont signées pour tous les susdits ports, au bureau de l'agent.

N. B.—Le fret pour Mobile sera reçu jusqu'à 10 heures et demie du matin—après cette heure le fret sera envoyé par le steamer du lendemain.

Le fret pour la côte sera reçu jusqu'à midi.

Il y aura un voyage (aller et retour) tous les jours, à moins de basses eaux ou de mauvais temps.

I. C. HARRIS, agent,
25juil au coin des rues Camp et Commune.

BATEAUX DU LAC.

Ligne de bateaux à basse pression de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville et Madisonville tous les jours et Covington les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les beaux et rapides bateaux favoris à basse pression et à roues latérales LAURA et ELLA MAY partiront comme suit:

L'ELLA MAY, les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis après l'arrivée des chars Pontchartrain de midi.

Le LAURA, les lundis, mardis, vendredis et samedis après l'arrivée des chars de quatre heures après-midi

—Le mercredi le bateau sera le LAURA, qui partira après l'arrivée des chars de midi;—le dimanche, l'Ella May et le Laura partiront, l'un après les chars de 6 heures et demie, l'autre après ceux de 7 heures et demie.

Le fret pour Covington doit être envoyé au dépôt du chemin de fer, à dix heures et demie du matin, au plus tard, celui destiné à Mandeville et à Madisonville, à trois heures de l'après-midi au plus tard

LOUIS FRIGERIO.
24 juillet—1m No 28, rue de Chartres

Pour la BAIE ST-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI et OCEAN SPRINGS ET PASCAGOULA.

Départ, tous les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de neuf heures du matin du chemin de fer Pontchartrain.

Tous les SAMEDIS à l'arrivée du convoi de 4 heures le magnifique steamer à basse pression,

CREOLE,

Commandant Charles Walker,

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus

Le MARDI et le SAMEDI, le Créole ira jusqu'à Pascagoula.

Pour fret ou passage, s'adresser à LEACH & PERKINS, Au coin des rues Carondelet et Gravier.

25 juin—1m

Paquebot régulier pour Minden et le lac Bistenau—

Partira JEUDI, le 26 courant, à 5 heures P. M., le steamer ANNIE WAGLEY, J. J. Compere, capitaine, J. C. Joffrion, commis. Pour Minden, le lac Bistenau, Loggy et Grand Bayou, Coushatta, Campté, Grand Ecore, St-Maurice, Montgomery, Durand, Baxter, Cotile, Alexandre, les atterages Norman et Barbin et tous les points intermédiaires sur la Rivière-Rouge.

Le steamer Annie Wagley vient du dock et sera prêt à recevoir du fret Jeudi prochain, 26 courant. Il recevra du fret pour les rivières Cane et Little, et partira comme il est dit plus haut.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TITUS & GWARTNEY No 8, rue Tchoupitoulas, COMAUX & SMITH, No 89, rue du Canal.

25juillet

Pour les Forts, la Quarantaine, Bord à Settlement, Pointe à la Hache, Hewitt's Bend et toutes les stations et les plantations sur la route—Le beau et rapide steamer A. G. Brown, capitaine Alex. Quéant, fera le service ci-dessus pendant toute la saison, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis à 10 heures A. M., et revenant tous les lundis et jeudis, pendant le jour. Les expéditeurs et les passagers peuvent compter que le BROWN continuera ses voyages, et que le bateau avant achète expressément pour Alga, et complètement remis à neuf à cet effet.

Pour le fret ou le passage, s'adresser à bord ou à JOHN E. HYDE & CO., No. 113 rue de la Commune. COMAUX & SMITH, No. [illegible]

[illegible] 17 juin

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures, P. M.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White—Pour Eggs Point, Lake Washington, Grand Lake, Carolina Landing, Ashton, Hickey's Point, Skipwith's Landing, Lake Providence, Goodrich's Landing, Omega, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.

Le GREY EAGLE prendra la place du GEN. QUITMAN, à partir du 26 juin et fera le service de Vicksburg et des Bends. Il partira le MARDI de chaque semaine.

8 juin—1m

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir, et de Washington, tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.—Pour les Opelousas, Washington, Port Barre, Simsport, Pembourbure du Bayou Rouge, et tous les débarcadères intermédiaires du bayou Courtableau et de la rivière Atchafalaya. Le paquebot hebdomadaire régulier, entre la Nlle-Orléans et Opelousas, IRENE, capitaine O. Hinckley, commis M. Kenison, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. E. CARLIN, 33, Old Levee.

P. S.—L'IRENE prendra des passagers pour tous les points de la côte. J. S. PAGAUD, agent d'annonces, 9 Fulton street.

26juin—1m

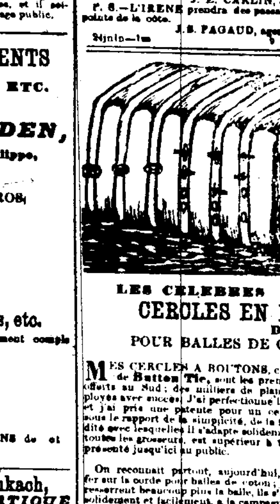

LES CELEBRES

CERCLES EN FER DE FASSMAN,

POUR BALLES DE COTON.

MES CERCLES A BOUTONS, connus sous le nom de Button Tie, sont les premiers qui aient été offerts au Sud; des milliers de planteurs les ont employés avec succès. J'ai perfectionné la forme du bouton et j'ai pris une patente pour un cercle à boucle, qui, sous le rapport de la simplicité, de la facilité, de la rapidité avec lesquelles il s'adapte solidement aux balles de toutes les grosseurs, est supérieur à tout ce qui a été présenté jusqu'ici au public.

On reconnait partout, aujourd'hui, les avantages du fer sur la corde pour balles de coton; les cercles en fer resserrent beaucoup plus la balle, ils s'adaptent bien plus solidement et facilement, à la campagne et dans les ports de mer, diminuent immensément les dangers de l'incendie, ils sont plus forts le temps et l'air n'ont pas sur eux le même effet que sur la corde. La guerre a fait ressortir, d'une manière remarquable, ce dernier avantage. Des milliers de balles de coton ont été perdues parce que les cordes se sont pourries et cassées, et ces balles auraient pu être conservées si l'on avait eu des cercles en fer. Ceux-ci, d'ailleurs se vendent à cinquante pour cent de moins que la corde, par suite de la réorganisation du travail dans les Etats où le chanvre se cultive. La quantité de ce produit a tellement diminué que les prix en sont extraordinairement élevés; on pourrait même dire qu'aucun prix ne saurait en assurer une quantité suffisante pour une récolte ordinaire.

Les cercles sont d'une longueur de 10 pieds, 10 pieds et demi et onze pieds. On emploie le plus souvent ceux de 10 pieds, mais les grosses balles en exigent quelque fois de 10 pieds et demi et onze pieds. Les boucles sont attachées aux cordes; les boucles se mettent dans de petites boîtes. Le poids en est d'environ dix livres par balle.

J'ai pris des mesures pour l'importation d'une grande quantité de fer anglais de la meilleure qualité et j'accorde des arrangements avec MM. Chambers & Latting pour la vente et la livraison de nos fers.

Navire Refuge, Nlle-Orléans, 7 juillet 1859

A M. H. Fassman.

Monsieur—En janvier dernier, je reçus de votre presse 1039 balles de coton, environ 1000 desquelles avaient vos cercles en fer. Je peux certifier que ces 1000 balles étaient en meilleur état que le coton qui sort généralement des presses; qu'il fut plus facile de l'arrimer et que le navire put transporter plus de coton qu'à sa dernière voyage.

Le coton, lorsqu'on le retira du navire à Liverpool, était en meilleur état que celui pour lequel on avait employé de la corde. Les cercles en fer sont bien préférables à la corde pour le dernier plan d'arrimage, attendu que l'humidité qui s'élève du lest n'a aucun effet sur eux et tout homme pratique sait que l'humidité pourrit la corde. Je peux, en toute confiance, recommander vos cercles en fer, car j'avais pris comme essai le lot dont j'ai parlé et l'ai bien examiné pendant le chargement et pendant le déchargement.

Je suis, respectueusement, votre, etc.

JOHN HOWARD, capitaine.

CHAMBERS & LATTING.

Agents pour la vente des cercles en fer de Fassman

ET

Marchands de toile, de corde, et de ficelle d'emballage

Rue Carondelet, No 61, Nlle-Orléans.

17 juin—6m

Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris.

145..........rue Commune..........145

Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles.

J. HART, Directeur.

M. J. HART, appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et les emprunteurs y trouveront des avantages qui ne leur ont jamais été offerts.

Il avance de l'argent sur les montres en or et en argent, sur les diamants, l'argenterie, les bijoux et les effets en général; sur les bons, les actions, les scrips, les garanties du gouvernement, etc.

Prêts, au jour ou à la semaine sur les marchandises [illegible]

N. B.—M. Hart a pris des mesures telles que les personnes qui déposeront des articles à son bureau de prêts pourront les recevoir à New-York, Cincinnati, Louisville, St-Louis et les autres principales villes de l'Union.

Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à [illegible]

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DEBON,

75..........RUE DAUPHINE..........275

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux [illegible]

AGENCE D'IMMIGRATION

54, RUE DE L'UNION,

Nlle-Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer des à présent des contrats pour l'importation de travailleurs, coolis de l'Inde et de Chine, et de la rhuvière, etc.

Nouvelle Agence d'Assurance.

L. C. NORVELL & CO.

L. C. NORVELL, Capital représentant RICHARD POWER à Memphis. $3,000,000. à la Nlle-Orléans

Au coin des rues Gravier et Carondelet,

Comprenant les excellentes Compagnies suivantes:

Mercantile Mutual Insurance Co.

No 35, Wall street, New York.

ACTIF, 1er Mai 1866......$1,500,000.

Organisée en Avril 1844.

Cette Compagnie a payé à ses clients, jusqu'à ce moment, des pertes s'élevant à plus de Dix-huit millions de piastres.

Depuis neuf ans, les dividendes au comptant payés aux actionnaires et provenant d'un tiers de bénéfice net, s'élèvent en moyenne à

Cent vingt-un et demi pour cent.

Au lieu d'émettre un scrip dividende basé sur le principe que tous les risques sont également profitables, cette Compagnie fera, sur les taux courants, lorsque les primes auront été payées, tel escompte qu'approuvera l'expérience des assureurs, et le bénéfice net restant à la fin de l'année sera partagé entre les actionnaires.

Cette Compagnie continue d'assurer contre les risques de mer, de navigation intérieure, de transport par terre, toute espèce de marchandises et le fret, aux conditions les plus avantageuses.

Elle émet des polices d'après lesquelles les pertes sont payées en or et monnaie courante, au bureau de la Nlle-Orléans, ou en sterling au bureau de Rathbone Bros & Co., à Liverpool.

ELLWOOD WALTER, Président.
CHAS. NEWCOMB, Vice-Président.
C. F. DESPARD, Secrétaire.

Le Metropolitan Insurance Co.,

108 & 110 Broadway.

New-York, 25 janvier 1866.

Votre attention est respectueusement appelée sur l'état suivant des opérations de cette compagnie pour l'année dernière et sur sa position actuelle. Avec un actif de plus D'UN MILLION SEPT CENT MILLE PIASTRES, et ayant une expérience de douze ans dans la direction des affaires d'une Compagnie d'Assurance Générale, la compagnie offre avec confiance sa protection contre les risques de l'océan, de la navigation intérieure et de l'incendie.

Les Directeurs ont résolu, aujourd'hui, un dividende de

Six pour cent

sur les certificats non encore payés de profits, aux porteurs des dits certificats ou à leurs ayant-cause, lundi, 5 mars prochain. Ils ont en outre résolu de payer un dividende de

Cinq pour cent

sur le capital de la compagnie, lequel dividende sera payé sur demande, et un dividende de

Vingt-cinq pour cent

en scrip, sur le montant net des primes de la Compagnie pour l'année 1865. Il sera émis des certificats, pour le dit scrip, à partir du 2 avril prochain.

Officiers.

James Lorimer Graham, président; Robert M. C. Graham, vice-président; James Lorimer Graham Jr., 2d vice-président

H. H. PORTER, secrétaire.
ELLIOTT ROFFINS, agent.
WM. R. WADSWORTH, secrétaire-assistant.

Washington Insurance Co.,

179 BROADWAY, AU COIN DE MAIDEN LANE.

New-York, 2 Février 1866.

CAPITAL..........$400,000.

Actif, 1er Février 1866.

Bons des E.-U. et d'Etats (valeur du marché)	$228,753 00
Bons et hypothèques	129,245 50
Prêts sur demandes	191,666 74
Argent en caisse et entre les mains des agents	40,[illegible] 91
Primes non payées	36,[illegible] 91
Divers	47,[illegible] 91
	$715,023 07
Pertes non réglées	34,235 07
Capital et surplus	$680,800 00

UN DIVIDENDE DE (6) SIX POUR CENT est aujourd'hui déclaré, payable sur demande, en argent, aux actionnaires.

AUSSI, UN DIVIDENDE D'INTERET DE (6) SIX POUR CENT, sur le scrip émis, payable le 15 mars, en argent.

AUSSI, UN DIVIDENDE DE SCRIP DE (20) VINGT POUR CENT, sur les primes gagnées de polices ayant droit aux profits durant l'année expirée le 31 janvier 1866. Le scrip sera délivré à partir du 15 mars prochain.

GEO. C. SATTERLEE, Président.
HENRY WESTON, Vice-Président
WM. K. LOTHROP, Secrétaire.
WM. A. SCOTT, Assistant-Secrétaire.

Nous sommes maintenant prêts à émettre des polices couvertes et spéciales contre les dangers de l'incendie, de la navigation des fleuves et de l'Océan, entre la Nouvelle-Orléans et tout port ou lieu quelconque des Etats-Unis, et vice-versa; aussi, à la Nouvelle-Orléans et de cette ville à tout port quelconque de l'Amérique du Sud ou de l'Europe; et ce, aux conditions les plus avantageuses. Nous paierons toutes les pertes à la Nouvelle-Orléans.

Grâce à notre longue et forte correspondance avec la Nouvelle-Orléans, et aux relations nombreuses que nous possédons, nous espérons, au commencement tout notre temps et toute notre attention à nos affaires, mériter et partager le patronage libéral du public.

Nous prions très respectueusement toutes les personnes qui ont à assurer, à s'adresser à nous, certains qu'elles trouveront leur avantage à accorder leur appui à cette agence.

Nous sommes, avec respect, &c.,

4 juillet—3m L. C. NORVELL & CO.

GERMANIA

Compagnie d'Assurances.

DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Bureau: No 25, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $300,000.

Avec privilége de le porter à $500,000.

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière, aux taux de prime courant au comptant sur les primes aux taux usuels de la place.

C. F. FORSTER, Vice-Président. D. MICHEL, Président
E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs:

J. H. Elmer,	F. White,
W. B. Benedict,	Geo. Mera,
F. A. Luling,	Louis Schwarz,
A. Bruhn,	G. L. L. Mayel,
H. Zacharie,	Chas Landis,
Thos Schorr,	Chas Loeffler,
H. F. Klumpp,	H. Bissel,
C. T. Forster,	L. F. Berje,
F. Frok,	O. H. Kaltenbach
H. W. Schwartz,	Julius Hoeder,
D. Michel,	F. Rickert,
Aug. Keenig,	E. Clarks.

HOTEL FIJUX,

10 & 12 Waverly Place—New-York,

A un block de Broadway, derrière New York Hotel.

M. FIJUX a l'honneur d'informer ses clients et les voyageurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'agrandir son établissement en y joignant la maison voisine de la sienne.

Cet Hôtel situé au centre de la ville et à quelques portes de Broadway, dans un quartier tranquille réunit tous les avantages que peuvent désirer les étrangers, tant sous le rapport du confort, que sous le rapport d'une bonne table française.

Table d'hôte à 6 heures. Appartements pour familles, etc. etc.

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck, de Reims.

LES soussignés ont été nommés seuls agents pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

COUTURIE FRERES.
4 janv— [illegible] rue Vieille-Levée

GRAND CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, DES OPELOUSAS ET DE L'OUEST.

Les convois de passagers partent du DEPOT, à Alger, tous les matins, à 8 heures, et arrivent à Brashear City à midi.

Ils partent de Brashear City à 1 heure de l'après-midi et arrivent à Alger à 5 heures du soir.

Le Ferry quittera le wharf, de la ville, près le pied de la rue Canal, tous les matins à 7 heures et demie, et se reliera au convoi des passagers.

Les billets d'excursion, seulement qu'ils sont émis, se vendent à un prix réduit.

Des bateaux à vapeur de première classe vont jusqu'à la Nlle Ibérie et tous les ports intermédiaires du Texas et se relient journellement aux convois de Brashear City.

Le fret est reçu au Débarcadère de la Compagnie, en ville, tous les jours, les Dimanches exceptés, pour toutes les stations du chemin de fer et pour tous les ports du Teche jusqu'à la Nlle Ibérie.

G. W. BAYLEY,
16 juin ingénieur en chef et Surintendant général

AVIS.

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 21 juin 1866.

UN arrangement ayant été conclu avec la Banque d'Amérique pour une partie du local de la Banque de la Louisiane, les personnes qui ont des boîtes de banques ou des dépôts spéciaux dans les caveaux de cette dernière institution, sont priées des les en retirer immédiatement, sinon il faudra les transporter dans les caveaux de la succursale de l'Hôtel de la Monnaie des Etats Unis, aux risques des propriétaires.

22 juin JNO F. IRVINE, Caissier.

EN VENTE

No. 166 rue du Camp, au premier.

LE "STOVE" AU PÉTROLE DE GRAY.

L'INVENTION la plus utile de l'époque. Ce fourneau, adapté à l'usage des familles, réunit de grands avantages. Il ne fait ni fumée, ni suie, ni cendres; est portatif, et en outre accomplit tout ce que l'on peut désirer d'un fourneau.

Journellement entre 1 et 2 heures P. M., on y fait la cuisine.

Au No. 166, RUE DU CAMP, au premier.

17 juin—6m

SEUL AGENT,

DANS LES ETATS DU SUD,

Pour la vente des Vins de

MM. Cruse et Fils Frères,

DE BORDEAUX.

B. E. CASTENDYK,

RUE DU CAMP, NO 91.

27 mai—2m

COLLEGE

DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs et exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent aussi des soins particuliers.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français—Prix: $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 6oct—MVD

GILLESPIE J. W. & Co.

FACTEURS DE COTON

ET

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.

Seuls agents pour la vente des célèbres C. [illegible] Naval Stores (fournitures de navires.)

6juillet—3m Rue du Canal, No 56.

L'Exposition Universelle de Paris. 1867.

AVIS.

AYANT été nommé, par Son Excellence le Gouverneur Wells, Agent et Commissaire pour représenter les intérêts de l'Etat de la Louisiane à l'EXPOSITION UNIVERSELLE de Paris, en 1867, j'annonce respectueusement à ceux des citoyens de l'Etat qui désirent y exposer des marchandises, des produits, &c., que je leur donnerai tous les renseignements possibles et faciliterai l'expédition des colis au lieu de destination. S'adresser à moi, par le bureau de Poste, boîte 613, Nouvelle-Orléans.

EDWARD GOTTHEIL,
Agent et Représentant à l'Exposition Universelle de Paris en 1867. 3 juillet

---

O. B. GRAHAM & CO,

120........RUE GRAVIER........120

Entre les rues Camp et St Charles

Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents du "York Street Flax Spinning Company", de Belfast.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivent par les premiers bâtiments d'Europe, et comprenant—Toiles d'Irlande, toiles imprimées, toile à draps, toile d'oreiller, toile à draps, toile à chemise, nappes et serviettes, diapres de Barnsley, Batistes, mouchoirs de batiste, linon, Bisses, [illegible] Linons, linons à chemises, linons imprimés, de même en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diapre d'Irlande et d'Écosse, toile à voile, coutils, Ducks, Hollandes, [illegible] etc.

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus; l'épuisement de la nature, accompagné de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'indisposition à se mouvoir, la perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de la maladie ou des pressentiments de malheurs; une lassitude générale, l'accablement, l'incapacité de profiter des jouissances de la société.

La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour se fortifier; ce fortifiant c'est L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est immanquable. Si l'on ne se soumet pas à un traitement, il s'en suit la consomption ou la folie.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

N'est égalé par aucune autre préparation pour les maladies des POUMONS—la chlorose ou la rétention, la suppression des évacuations habituelles, l'ulcération de l'utérus—enfin toutes les affections auxquelles sont sujettes les femmes, soit qu'elles aient commis des excès des imprudences, qu'elles soient âgées ou sur le déclin.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

—ET—

L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE

Chasse du système, complètement et à peu de frais, sans presque aucun changement de la diète, sans inconvénient, toutes les maladies qui résultent d'une existence déréglée. Ce spécifique remplace, dans les cas de ce genre, les remèdes désagréables et dangereux connus sous les noms de copahu et mercure.

Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes—qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelle qu'en soit la cause, quel que anciennes qu'elles soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.

Les personnes aux constitutions délicates ou délabrées y ont de suite recours.

Le lecteur doit savoir, que quelque léger que soit l'un des maux dont il vient d'être fait mention, sa santé, son intelligence et son bonheur en ressentent l'effet.

Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique.

Extrait fluide de Salsepareille, concentré,

pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les douleurs et enflures des os, la teigne, l'ulcération de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement du Teint.

Beaucoup des affections les plus graves qui désolent l'humanité proviennent des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes inventés dans un but de purification, il n'en est pas qui égale

L'Extrait de Salsepareille

De HELMBOLD,

qui nettoie et renouvelle le sang, rend de la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il y a longtemps qu'on cherche un remède de ce genre; et aujourd'hui pour la première fois le public en a un sur lequel il peut compter. L'espace nous manque pour produire les certificats qui en attestent les effets, mais l'essai d'un seul flacon prouvera aux malades qu'il possède des vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà pris.

Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareille ajoutées à une pinte d'eau sont égales au LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un galon du sirop de salsepareille ou à la décoction.

Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de santé publiques, aussi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.

Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.

Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'exercice de la médecine.

Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie.

Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal de royaume de la reine.

Voir la Revue medico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens.

Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU

à vendre par tous les pharmaciens.

—Dépôt principal—

Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de

HELMBOLD,

594, Broadway, New York

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent de la Nlle-Orléans.

Nlle Orléans, 22 mai 1866.

LES Directeurs, conformément à la charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie [illegible] avril 1866

[illegible]

Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent comptant, sur tous ses certificats non payés de scrip aux porteurs légaux de dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont également déclaré un dividende scrip de SOIXANTE pour cent sur les primes expirées et payant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1866, et les certificats seront émis, à partir du dit dividende à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H KENNEDY, Vice-Président
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thos A. Adams,	Sam'l H Kennedy,
C. D. Buddecke,	James I. Hanna,
Sam'l B Newman,	A. Dubitt,
P. H. Foley,	Wm. Edwards,
J. Norman Jackson,	A. Obel,
A. Thomson,	A. B. Reading.

25 mai—2m

Compagnie d'Assurance de L'UNION DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Neuvième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exige la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1866—	
Primes sur les risques d'incendie	$122,897 94
" " des rivières	81,721 16
" " des mers	55,398 78
	262,[illegible]
En moins, primes remboursées	2,435 41
	260,222 44
Primes non expirées le 30 avril 1865	32,278 30
	292,500 74
Pertes payées dans la même période, savoir:	
Pertes par les incendies	$23,615 79
" sur les rivières	24,209 69
" sur les mers	35,411 43
Total des pertes	83,236 [illegible]
Ré-assurances	7,616 [illegible]
Dépenses, intérêt sur le scrip et le profit, compte de pertes, moins l'escompte et compte d'intérêt	(74,391 25
Taxes et Revenu interne	7,054 72
Quinze pour cent remboursés	36,934 97
En réserve, pour risques non expirés	30,647 12—239,871 44
Bénéfice net	$41,629 30
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Billets de capital	139,129 30
Prêts garantis par hypothèque	6,786 66
Prêts garantis	37,830 12
Effets pour primes	28,386 37
Actions, bons et autres garanties	125,006 83
En caisse	61,724 43
Comptes individuels pour primes	22,976 87
Propriétés foncières	19,597 73
	438,380 31

Le susdit tableau est une copie exacte, tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
M. CRAWFORD, secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle Orléans.

Assermenté et signé par-devant moi, ce 9 mai 1866.
S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré, en faveur des actionnaires, un dividende de seize piastres et 65 cents par action. Ledit dividende sera porté en crédit du stock non payé.

Ils ont en outre résolu de payer SIX pour cent d'intérêt, sur les certificats non payés de scrip, aux porteurs desdits certificats, à partir de Lundi, 10 du courant.

La Compagnie continue d'assurer contre les périls des mers, des rivières, et contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie, aux taux courants de prime, et remboursera vingt pour cent aux assurés qui se font assurer.

DIRECTEURS:

J. H. Elmer,	L. F. Générés,
A. Cutlicelli,	H. W. Ogden,
F. Durrive,	W. B. Schmidt,
C Kohn,	J. J. Fernandez,
J. A. Beignewret,	A. Conto,
Jno J. Adams,	A. Brousseau,
V. Berthe,	C. Blanchin,
L. Ferrier,	S. Saloy.

10 mai

Mme LA BLANCHE,

LA clairvoyante la plus extraordinaire du monde peut être consultée à sa résidence,

Rue Bienville, No 193.

Elle est, sans contredit, la seule clairvoyante naturelle dont on ait encore entendu parler! Personne ne devrait négliger d'aller se convaincre de l'étonnante faculté de Mme La Blanche dont les succès en médecine sont connus à la Nouvelle-Orléans et qui ont été une source de consolations pour bien des malades que les médecins les plus distingués avaient abandonnés.

Mme La Blanche

gradué dans ces différentes branches de l'anatomie obstétrique, et a fait une étude des maladies auxquelles ont sujets les femmes et les enfants, ses connaissances, ainsi que son don de clairvoyance, doivent inspirer la plus grande confiance aux malades. Souvenez-vous que Mme La Blanche est, en ce moment, la seule clairvoyante, la seule femme qui pratique la médecine.

Les consultations sont gratuites pour les pauvres.— Mme La Blanche peut être consultée tous les jours, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Rappelez-vous que le cabinet et la salle de réception sont au No 193 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux îlets au-dessous de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 12 juin

---

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 28, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13nov

---

E. RICHARD

Fabricant de Billards,

166........RUE STE-ANNE........166.

ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont de genre moderne, en bois de rose, chêne ou noyer, table en marbre ou en ardoise et ont des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des draps, des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à

E. RICHARD, Boîte 1719,
28 avril Bureau de Poste de la Nlle-Orléans

LEON QUEYROUZE,

MARCHAND DE GROCERIES

en gros

Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie etc.

[illegible] Rue St-Louis [illegible]

VENTES JUDICIAIRES

Chas. E. Alter vs. Geo. Connelly & Co.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 16,551—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-cinq d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, étant la moitié du terrain désigné par le No Quatre-vingt-dix, de l'ilet désigné par le No Sept, borné par les rues des Remparts, de Bassin, du Canal et de la Commune et mesurant trente pieds de face sur la rue des Remparts et de Bassin, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, priviléges, &c.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

25juillet—août 2,11,18,25

Daniel Fairex vs. Richard B. Locke.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No. 21,471—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mercredi, vingt-cinq de juillet 1866 à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

1o—Tous les droits, titres et intérêt du défendeur au bail, pour deux années entières et consécutives, de la gérance du magasin situé au No 15 rue Carondelet, entre les rues de la Commune et Gravier, à raison de deux mille dix cents piastres ($ 2,500) l'an payable mensuellement en billets souscrits par le défendeur à l'ordre du bailleur, le dit Fairex. Les dits billets, au nombre de vingt-quatre, sont aujourd'hui en la possession du dit bailleur.

2o—Les meubles et effets qui se trouvent au même endroit.

Le tout suivant copie de bail et inventaire déposés en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

13 juillet—16,19,21,25

O. A. Schneidau & Co. vs. W. T. Pennington, capitaine, W. T. Pennington & Glidden, propriétaires de la goelette "Gipsy."

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No. 21,647—En vertu d'un ordre de vente rendu le 23 de juillet 1866, et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le SAMEDI, vingt-cinq d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

La goelette GIPSY ensemble avec ses agrès, apparaux, &c., telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi vis-à-vis le poteau No 21, Deuxième District.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

24 juillet—1 10 17 25 août

H. W. Kalke vs. le steamship "Southern Star," le capitaine et les propriétaires.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 13,184—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI 23 août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le steamship SOUTHERN STAR, ensemble sa machine, ses meubles, &c., tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi, vis-à-vis de cette ville

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 juillet—31—août 8,16,23

VENTES DE CONSTABLE.

Frederic & Warner vs M. McGee —No 4,010

COUR du Premier Juge de Paix de la Paroisse St-Charles.—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Honorable Premier Juge de Paix de la paroisse de St Charles, je vendrai, à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, mercredi 25 juillet 1866, à midi, au No 112 de la rue St-Joseph, entre les rues Tchoupitoulas et Fouchet, dans cette ville, la propriété ci-après décrite—

Le fonds d'une distillerie, comprenant un long hangar, barriques, alambics, serpentins &c. saisis dans le susdit procès.

Conditions—Cette vente étant la seconde, les enchères pour la propriété n'ayant pas été suffisantes à la première vente, la propriété sera adjugée au plus offrant [illegible] les frais devront être payés par l'acquéreur

JOHN M. ASKEW,
Constable du Premier Juge de Paix

14 juillet—20, 25

J. H. KELLAR vs F. MONTZ—No 4831

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Première Cour de Justice de Paix, dans et pour la paroisse d'Orléans je procéderai à la vente à l'enchère publique, ce mardi, 31 juillet 1866 à midi, au No 91 rue Fulton dans cette ville, des objets ci-après décrits, lesquels ont été saisis dans l'affaire ci-dessus

1 grand oiseau de tourneur, en fer,
1 petit do do do do

Conditions—comptant.

JOHN M. ASKEW, Constable, 1re Justice de Paix.

20 juil—25 et 31

Vente par le Constable

M. F. Loftus M. & Miss Rob[illegible]

SIXIEME JUSTICE DE PAIX—No. [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Thos. S. Collins, Juge de la Sixième Justice de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai Jeudi 2 août 1866, à 5 heures P. M., à la vente, à l'enchère publique—

D'un Lot de Charbon et de Bois, à l'encoignure Troisième et Apollon, saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant

DANIEL WILSON, Constable

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie que le 14 juin 1866 jugement a été rendu dans cette Cour dans le procès suivant, dans les termes et effets suivants savoir, No 16,611—Bridget Trower contre son mari—Dans cette affaire, ayant lu [illegible] et sa déclaration, sur les témoignages enregistrés à la Cour ... derant que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse, il est ordonné et adjugé qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Bridget Ford femme de Patrick Trower, son mari, qu'il soit séparé de biens entre les parties et que la demanderesse puisse administrer ses biens ... compte.

Jugement rendu le 14 juin 1866.

Signé le 2 juin 1866

[Signé] CHAS LEAUMONT, juge

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la Cour dans la ville de la Nouvelle-Orléans ... juin de l'année de Notre-Seigneur 1866 et la 90me année de l'indépendance des Etats-Unis.

A. D. BERNOUDY, Député Greffier

Succession de P. C. JACQUES

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que D. C. Jacques a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession ... Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours ... les raisons qu'ils pourraient avoir pour s'opposer ...

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, Député Greffier

17 juillet—22 25

Veuve J. B. Bellocq, A. P. Noblom et Pierre Roy vs. leurs créanciers et les créanciers de Bellocq, Noblom & Co.

No 21,548

ETAT DE LA LOUISIANE—TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Les cessions des biens des insolvables a été acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers et des créanciers de Bellocq, Noblom & Co. et il est ordonné que les créanciers se réunissent au bureau de Adolphe Boudousquie, notaire public ... dans cette ville ... le [illegible] juillet ... pour délibérer sur les affaires des dits insolvables ... syndic ...

Par ordre de la Cour, J. O. CHALON, Député Greffier

26 juillet—4 14 24 &c

SUCCESSION DE CYRUS [illegible]—No 29,923

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour A. J. VILLERE, Député Greffier

25juillet—24 29 31

SUCCESSION DE L. F. MAXENT—No 29,445

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que L. O. Lombard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les Lettres d'administration de la succession de feu L. F. Maxent, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à compter de la présente publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. J. VILLERE, Député Greffier

24 juillet—24 29 31

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Succession de Juan Y. de Egana—No 16,832—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession qu'une assemblée des créanciers de la dite succession sera tenue devant Walter H. Peters, notaire public No 143, rue Gravier à 10 heures A. M. afin de délibérer et décider sur les objets désignés en la pétition enregistrée dans cette succession, le 18 juillet 1866

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, Député Greffier

20 juil—24 31—août 7 14 21

Succession de LOUIS CARDOUFF—No 27,040

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite Succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, Député Greffier

19 juillet—24,27

Succession de A. J. RUGELEY—No 21,249.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, Député Greffier

19 juillet—24,27

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par les présentes que le vingt-cinquième jour de juin 1866, il a été rendu jugement dans cette Cour, dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et effets qui suivent, savoir:

Mary E. Feltus vs Henry J. Feltus—No 17,036—Il est ordonné, adjugé et décrété que le défendeur, Henry J. Feltus, soit condamné à payer à la demanderesse Mary E. Feltus son épouse, la somme de treize mille piastres, avec l'intérêt de la demande judiciaire et les frais du procès. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait une séparation de propriété entre les dites parties et que la communauté existant jusqu'ici soit dissoute

Signé le 25 juin 1866

Signé, PAUL E. THEARD, Juge

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 19me jour de juillet, de l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante six, et la 91me année de l'indépendance des Etats-Unis.

C. G. REBENLISCHY, Député Greffier

21 juil—3

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—JUILLET 1866.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaire qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:—et en cas de décès ou d'absence leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A	K
Aurnaud, Désiré	Kinder, Louis originaire d'Ottrott Bas-Rhin
Allouchéry, Marie Flore Mademoiselle	L
B	Lataze, Claude, originaire de Madame Vosges
Bertin, Anna Mme	Landraud, Celestin
Bousaba Jean	Lacourette, Alexis V
Barthélémy, Alexandre Louis	Laurent, Mme Vve
Barthe, Bernard, originaire de Pouyastruc Hautes-Pyrénées	Lhuillet, Mme Vve
Bonjour, Mme née Marie Onésie	Longueteau, Honoré horloger aux Opelousas
Bragard, les époux	Laborde, Joseph briquetier
C	Labrunie, Laurence
Cousin, Joachim jardinier	Lamalle, Auguste
Claude, Etienne	Laroque, Louis
Chiesas, Marcelin	M
Carriere, Alphonse	Manière, Jean-Baptiste
Cartel, Léopold	Marc, Mme modiste
Cazaubon, Gabriel	Monier, Jules
D	Marchal, Joseph
De May, Mme Vve née Hortense Adrienne Goebert	Michon, Mme née Fanny Gugonnet, ouvrière
Duplan, Pierre	P
Duval, Jules	Picard de Prébois
Dinnet, Marie Rosalie	Paret, Antoine
Dufour, Dominique	Pelo, Sylvain
F	R
Frey, Pierre	Robin, le Juge
Férec, l'abbé	Roth, Alexandre
G	Rethoré Laujardière
Guérin, Jacques	Renault, François
Guérin, Emile	S
Gilbert de Georges	Schmoetz, Louis tailleur d'habits
Orandery, Scholastique Me	T
H	Thierry, Henri Auguste
Heckel, Georges	V
Hareng, Delphin	Verron et sa femme, née Virginie Ameline
J	Valensony, Louis
Janvry, J P G	W
Imbert, Jean Charles	Washington, Mathilde Me

Mme ALLUARD,

Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à ses soins—spécialement pour les cas de maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Mme ALLUARD, guérit également la goutte, les aigreurs d'estomac, les digestions difficiles, les maladies du foie, la diarrhée, la dyspepsie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations, rue Tréme, 268, entre Ursulines et St. Pierre. 18 avril

---

HOTEL

DE L'AMERIQUE DU SUD.

No. 36, Est-Houston street, près Broadway.

Tenu à l'Européenne par A. Légier.

DEJEUNERS de table d'hôte, de 8 h. à 11 1/2 h. Dîners de 5 h. à 6 1/2 h.

Chambres meublées [illegible] Billards, etc.—Prix modérés. On parle Français, Anglais et Espagnol.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Cotons à Drap blancs et écrus 6-4, 11-4 & 12-4

FLANELLES ROUGE, BLANCHE ET JAUNE, DENIMS, Cotonnades, etc.

Manteaux, Châles de Dentelle, Valenciennes, Linge de Ménage, &c.

PAR HOFFMAN & MARKS,

S. S. [illegible], encanteur

Bureau, rue de Chartres, No 38.

AUJOURD'HUI, Mercredi, 25 juillet 1866, à 10 heures A. M., il sera vendu sans réserve, à leur salle d'encan, No. 38 rue de Chartres—

250 pièces coton à drap blanc et écru 6-4, 10-4 et 12-4.

500 do coton blanc à chemise 7/8 et 4/4, des meilleures marques;

15 balles coton écrus Indian Head, Appleton et A Jaivaur.

210 pièces flanelle rouge croisée, flanelle jaune et WHITE SHAKER;

100 pièces casimirs français supérieurs et draps double-largeur.

200 pièces casimirs Rockland & Harrison.

500 do indiennes, Sprague, Phillip Allen, Amoskeag & Donnell.

400 pièces denims, stripes, toile à matelas et cotonnades;

250 pièces flanelles de Canton, jeans, tweeds et des-kins;

1000 douz. bonneteries assorties, françaises et anglaises;

300 do chemises de peau mérinos;

250 do sur-chemises en flanelle et casimir.

100 do chemises devant de toile et PUFFS

—Aussi—

Un bel assortiment de vraies Valenciennes;

150 beaux manteaux de soie et de drap;

25 douz. châles de Lama de première qualité,

—Et—

1 piano,
1 microscope.

Conditions à la vente. 25 juillet

PAR FRANCIS FERNANDEZ

Beaux Meubles en Acajou, Tapis, Matelas, Ustensiles de Cuisine, &c

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur

VENDREDI prochain, 27 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu sur les lieux, No 44 rue Conti, entre le passage de la Bourse et la rue de Chartres—

Le Mobilier de la susdite maison, comprenant, en partie, lits, armoires, toilettes, lavabos, chaises, berceuses, tables, rideaux, miroirs, matelas, tapis, etc., ustensiles de cuisine, etc.

Conditions—Comptant en greenbacks. 25 juillet

PAR G. DE FERIET.

Maison en briques à étage, No 96, rue Bourgogne, entre St Louis et Conti

PAR G. DE FERIET, Encanteur,

Bureau, rue Royale, No 12.

SAMEDI 25 juillet 1866, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale

[illegible]

Boulangerie avec tous ses accessoires à l'encan, pour cause de mauvaise santé du propriétaire.

PAR G. DE FERIET, Encanteur

Bureau, rue Royale, No 12

MARDI [illegible]

[illegible]

Succession de John P. Hauser.

Deux terrains de valeur, l'un formant le coin des rues Conti et Prieur, et l'autre étant immédiatement contigu au premier terrain, faisant face à la rue Conti

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau, rue Royale, No 12

MARDI [illegible]

[illegible]

Succession de Michael James Brown.

Maison et terrains situés rue [illegible] d'Espagne et l'Avenue Washington

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, No [illegible]

MARDI [illegible]

[illegible]

PAR JOHN L. LARESCHE & CO

Jolie propriété dans le 3ème District.

Rue Congrès, entre les rues Moreau maintenant Chartres et Casacalvo maintenant Royale, avec les deux chaînes de la ville et avant un magnifique verger et jardin.

PAR JOHN L. LARESCHE & Co.

JOHN L. LARESCHE, encanteur,

[illegible]

Louis & Edouard Janin

AVOCATS A WASHINGTON, D. C

EXERCENT à la Cour Suprême des Etats-Unis, à la Cour des Réclamations, aux Cours de District, devant les différents ministères et devant les comités du Congrès.

CONSERVEZ VOS DENTS

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

196........RUE DU CANAL........196

entre Bourgogne et Remparts, continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais

18 juillet—1m

TRANSFERT DE CABINET.

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, 2me maison après la rue du Canal, près de Lopez.

24 juin—3m

Denture complète, pour $50, dents garanties opération sans douleur.

No 2......Le Dr. SPYER, dentiste......No 2

—Coin Camp et Canal—

Les dents que pose le Dr. SPYER sont à meilleur marché, plus durables et causent moins que les autres. Les opérations n'étant point nécessaire la personne la plus nerveuse n'a rien à craindre. Le Dr Spyer donne des consultations en français, en espagnol, en allemand et en portugais. Souvenez-vous du No 2, au coin des rues Camp et Canal, No 2—Entrée rue du Camp.

RESTAURANT St LOUIS,

Tenu par Henri Barthe

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants, salons pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y prenant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement aux et leurs familles. 14 novembre

---

RESTAURANT FRANÇAIS,

73.....RUE DE CHARTRES.....73

Tenu par Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Au[illegible]

CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c.

M. FORGET conservera ses anciens prix

BLADON SPRINGS,

Comté Choctaw, Alabama.

LES propriétaires de ces célèbres sources annoncent au public que l'hôtel a été mis à neuf et peut maintenant recevoir les voyageurs. La réputation de ces eaux pour la guérison des maladies chroniques date de vingt ans; elle est trop grande dans le Sud pour qu'il soit besoin d'en parler ici. Des bateaux partent de Mobile tous les MARDIS et tous les SAMEDIS pour les Springs.

20 mai—3m JAMES CONNOR & CO

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour: 25 cents.

Pour aller à la station de Gentilly 15 cents et autant pour revenir.

A dater de DIMANCHE, 1er AVRIL 1866, les convois partiront comme suit

—Départ des trains—

DE LA VILLE. DU LAC.

[illegible]

—Arrangement du dimanche.

CHARS A VAPEUR partant de la ville tous les DIMANCHES matin, à quatre heures, au lieu du char à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les DIMANCHES, à 1 heure de l'après-midi.

A partir du 6 mai, les convois partiront de l'une ou de l'autre extrémité du chemin de fer, les DIMANCHES, toutes les demi-heures, de 2 heures de l'après-midi, à 8 heures du soir.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Prix: 15 cents pour aller et 15 cents revenir.

G. PARDELLY, Surintendant

VENTES A L'ENCAN.

PAR MONTGOMERY & BRO.

Vente par le gardien du Port.

106 lots de chaises assorties et endommagées, à l'encan pour le compte de qui de droit, sous l'inspection du capitaine et du gardien du Port de la Nlle Orléans

PAR MONTGOMERY & BRO

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu jeudi 26 juillet 1866, à onze heures et demie du matin, à la vieille salle d'encan, No 67 rue du Camp—

116 lots de chaises assorties et endommagées vendues pour le compte de qui de droit sous l'inspection du gardien et du capitaine du Port

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 24 juillet

Meubles.......Meubles.......Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu, jeudi 26 juillet, à 11 heures, à leur salle d'encan, No 67 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et noyer, sofas, chaises à siége à ressorts, tables de centre à dessus en marbre, buffets à dessus en marbre, tables à rallonge, tapis, velours et Bruxelles, glaces françaises, matelas, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc., et le contenu de plusieurs maisons garnies

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à sieges et bois et rotin. 25 juillet

Mais et Son. Mais et Son.

1,200 sacs Mais blanc de premier choix, et 700 sacs de Son, à l'encan

PAR MONTGOMERY & BRO.,

R. M. MONTGOMERY, encanteur

[illegible]

Beaux Meubles de maison en acajou et en noyer.

PAR MONTGOMERY & BROS.,

R. M. MONTGOMERY, Encanteur

[illegible]

Chevaux élégants, appareillés et non appareillés bons Mulets de tir, beaux Chevaux de monture, Buggies, Harnais, Charrettes, &c, A l'Encan

PAR MONTGOMERY & BRO.,

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

Chevaux appareillés
Bons mulets de tir
Beaux chevaux de monture
—Aussi—
Buggies de couverte et couverte harnais, charrettes &c.

Conditions à la vente

PAR A. FEIBER & CO.

Grande vente de Marchandises sèches, Habillements, Linge de ménage, Bottes, Souliers, Chapeaux, &c

PAR A. FEIBER & Co,

H. MARKS, encanteur

[illegible]

PAR JULIAN NEVILLE.

VENTE DE CLOTURE

de fournitures de quartier-maitre.

PAR JULIAN NEVILLE,

H. M. VAN SOLINGEN, encanteur

[illegible] mardi et mercredi, 24 et 25 juillet 1866, [illegible]

Une grande quantité de fournitures de quartier-maître, [illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.

[illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR

[illegible]

Vente positive et sans réserve par catalogue du Médicaments potables ... Parfumerie etc ... pour cause de départ

PAR FORSTALL & SPEAR

[illegible]

PAR J. B. CROZAT.

SUCCESSION DE [illegible]

PAR J. B. CROZAT, encanteur

[illegible]

PAR WM. SYER.

VENTE DE SYNDIC.

Propriété améliorée dans la ville de Mandeville.

C. L. Brauer & Schonfeld vs. leurs créanciers et les créanciers de C. L. Brauer & F. W. Schonfeld. Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, No 20,163

PAR WILLIAM SYER, encanteur

[illegible]

PAR PALFREY & CO.

Succession de LOUIS et de MARIE MOREAU—No 28,840

Vente, à l'encan, d'un terrain de prix, dans la rue Washington

PAR PALFREY & CO.,

H. W. PALFREY, encanteur

MERCREDI 25 juillet 1866, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du [illegible] 1866 la propriété ci-après décrite et appartenant à la succession de Louis et de Marie Moreau, savoir:

UN CERTAIN TERRAIN, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Laurel, Annonciation, Quatrième et Washington. Le dit terrain est désigné par le No 4 sur un plan dressé par L. H. Pilié ... portant à rue Washington ... 29 pieds 2 pouces de face sur la rue Washington, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 111 pieds 10 pouces et 9 lignes

L'acte de vente, avec les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, par-devant M. Gernon, notaire aux frais de l'acquéreur.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 27juin—13 14 29 juil

Succession de Robert Clarke, No 166

Vente de Terrains améliorés à Jefferson City et de Terrains non dans le Sixième District

PAR PALFREY & CO.,

H. W. PALFREY, JR, encanteur,

Bureau, rue Carondelet, No 54

MERCREDI 8 août à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de Succession ... de la Louisiane dans et pour la Paroisse de Jefferson ... seront vendus ... les terrains ... qui appartiennent à la succession de Robert Clarke décédé

1o—TREIZE TERRAINS situés dans le Troisième District ... ilet ... No 31 ... compris entre les rues ... Robertson, Mozart et France. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 à 13 inclusivement.

Les terrains Nos 1 à 11 mesurant ... ensemble, 342 pieds de face à la rue Mozart, sur 130 pieds de profondeur et face aux rues Robertson et Claiborne ...

2o—DEUX TERRAINS situés dans la ville et la paroisse de Jefferson. Les dits terrains sont désignés par les Nos 22 et 23 ... plan dressé par Hedin et Schlambaum et déposé à l'étude de T. O. Stark, notaire public, à la Nouvelle-Orléans ... plan No 178.

Les dits terrains se touchent et ont chacun 25 pieds de face à la rue ... sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—La moitié comptant; le reste du montant de l'adjudication à un an et un mois de crédit, en billets garantis par hypothèque sur les propriétés vendues et portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an

Les actes de vente, avec les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, par-devant ... aux frais des acquéreurs

7 juillet—28—8 août

MONROE & REDDINGTON

JOHN T. MONROE. THOS. REDDINGTON.

FACTEURS DE COTON

ET

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,

Rue Carondelet, No 63, coin Perdido.

MM Monroe & Reddington sont agents pour la vente des célèbres moulins à scies de Winter & Co., agents de la Fonderie Tredegar (Tredegar Iron Work) de Richmond, Virginie. Ils peuvent fournir, en tout temps, du Fer de chemins de fer, des Chevilles et des Clous, de Chevilles pressées, des Pioches et des Pelles, en quantités quelconques, des meilleures qualités et à meilleur marché qu'aucune autre maison de cette ville

20 mai—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

100 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par E. ROGER & Co.,

O. DEJAN, encanteur.

JEUDI 26 courant, il sera vendu à 10 heures, à leur salle d'encan, No. [illegible] rue de la Vieille Levée—

[illegible] caisses bottes, souliers et brodequins ... reçus par les derniers arrivages de Boston, New York et Philadelphie

Conditions à la vente 25 juillet

PAR VINCENT & CO.

Grande vente de groceries,

Par VINCENT & Co.,

WM. P. VINCENT, encanteur.

MERCREDI prochain 25 juillet 1866, il sera vendu, à dix heures du matin, sur les lieux, pour cause de liquidation, et sans réserve, le stock contenu dans le magasin de MM. Abel Fox & Co., No [illegible] rue du Camp ...

[illegible]

Tapis de Bruxelles, beau Drap noir, Casimirs de fantaisie, Satinets, &c.

PAR VINCENT & CO.,

W. P. VINCENT, encanteur

[illegible]

PAR MC CERREN & CO.

Actions du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, à l'encan.

PAR McCERREN & CO

PLACIDE J. SPEAR, encanteur

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

BELLE LOCALITE A PROXIMITE DE LA RUE DU CANAL.

Maison en briques à étage avec attique, No 41, Rue des Remparts entre Bienville et Douane

PAR C. E. GIRARDEY & Co,

NICHOLAS J. HOLT, encanteur,

Bureau, Exchange Place No 17

[illegible]

Succession de J. J. MICHEL, No 21,014.

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO,

N. J. HOLT, encanteur,

[illegible]

Maison en bois située dans la rue Polymnia, en ardoise, dans l'église St. Paul.

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

NICHOLAS J. HOLT, encanteur,

[illegible]

Succession de Margaret Ann Hardenbrook—No 15,600—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—Deux lots de terre formant l'encoignure des rues Bacchus et Philip

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

N. J. HOLT, encanteur,

[illegible]

PAR VON ZINKEN & SULLY.

Succession de Walter de Lacy, décédé.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—Dossier No 19,358—Sept terrains dans le Troisième District, à l'encan

PAR VON ZINKEN & SULLY

LEON VON ZINKEN, encanteur

[illegible]

Succession de veuve Rufino Fernandez, Félix Fernandez vs. Antoine Molinari & alias pour un partage—No 27,118.

PAR S. GUINAULT, Encanteur

Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse

SAMEDI 11 août 1866 ... à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale ...

[illegible]

MALADIES SECRETES

M. R. GAUDOZ Pharmacien de l'école de Paris la tenue de la publique et qu'à son retour de France on peut le consulter tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes et de la Peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations, Plaies Exzema, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Ecoulements, la Chlorose, les Fleurs Blanches et toutes les Maladies de l'Appareil Genito-Urinaire, [chez les deux sexes] sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 9 heures du matin, à 4 heures du soir.

Opiat et injection du Dr Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr Ricord pour la guérison rapide de la gonorrhée, et les écoulements.

R. GAUDOZ,
coin Conti et Bourgogne

CERTIFICAT PERDU

UN certificat, No 2078, portant la date du 21 octobre 1856, pour trente actions de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, en faveur de Joachim Viosca Sr., ayant été perdu ou égaré, il a été fait aujourd'hui une demande pour le renouvellement du dit certificat.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1866.

7 juin—6m

Changement de domicile.

J. LOUAPRE prévient ses amis et ses clients qu'il a transféré sa Boulangerie du No 270 au No 272, rue des Remparts, encoignure Hôpital. Il profite de cette occasion pour remercier le public de la préférence marquée qu'il a accordée à son pain.

29 juin—1m J. LOUAPRE.

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

Succession de Adam Nobis à la [illegible]

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 25 août 1866 ... à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues de la Douane et Canal ... en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District ... les propriétés ci-après décrites, savoir:

Deux lots de terre contigus situés dans le Troisième District de cette ville ... désignés par les Nos [illegible] ... rue Victory ... 115 pieds de profondeur ...

[illegible]

Jolie résidence faisant face à la Place Washington

PAR S. GUINAULT, encanteur

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse

SAMEDI 25 juillet 1866 ...

[illegible]

Propriété sur la promenade Carondelet, en face du Vieux Bassin

Succession de Veuve Honoré Alcidon.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse

SAMEDI 25 août 1866 ...

[illegible]

Succession de feu Veuve Celestin Jourdain—Vente pour effectuer un partage—

Propriété rue Moreau, près de l'Eglise Annonciation.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse,

SAMEDI 25 juillet 1866 ...

[illegible]

Maisons en briques de valeur, situées dans le Troisième District, et résidences d'été dans la ville de Mandeville.

No 26,694—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

LOUIS ZIMMER et als vs ELIZA ZIMMER épouse de Joseph W. Hérard et als, pour un partage

PAR S. GUINAULT, encanteur

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse

Il sera vendu Samedi 11 août 1866 ... à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ...

[illegible]

Propriétés situées à Mandeville.

[illegible]

—Vente pour effectuer un partage—

L. J. Bourgeois vs Louisa Bourgeois, épouse de Thomas Taquino & al.—No 27,033.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau—Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 25 août 1866, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans ... la propriété ci-après décrite, savoir:

Un Lot de Terre situé dans le Second District de cette ville, faubourg Tremé ... désigné par le No 81 ... rue St Philippe ... 30 pieds de face à la rue St Philippe ...

[illegible]

Conditions—Moitié comptant et la balance à 12 et 18 mois de crédit en billets garantis par hypothèque et portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an ...

Acte de vente pardevant A. E. Bienvenu, not. pub., aux frais de l'acquéreur ...

Les taxes de 1866—dues [illegible] 1867—seront payées par l'acquéreur

20 juin—juillet 4,11,18,25